



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213

RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 13 janvier 2025, a adopté par voie de sa résolution 2025-01-011 le règlement numéro 213 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle seizième jour de janvier 2025

Stéphanie Leblanc

Directrice générale, greffière-trésorière

